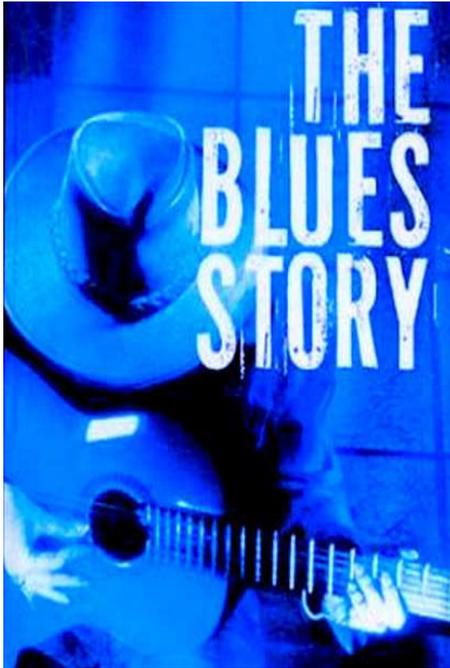


Le vendredi 13 avril 2012, a eu lieu la séance plénière du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT). La CGT : Carmen, Henri, Patrick, Régine. La CFTC : Marie France. L'administration, le service DRH, le service Hygiène, la Médecine préventive. Les élus municipaux, Mr MILLARD, Mr AMARY, le Maire.

Ordre du jour du vendredi 13 avril 2012, 9 heures 30 : Approbation des procès verbaux du 8 mars 2011, 30 mars 2011 et 27 avril 2011. Analyse des accidents du travail année 2011. Présentation du rapport du médecin 2011.



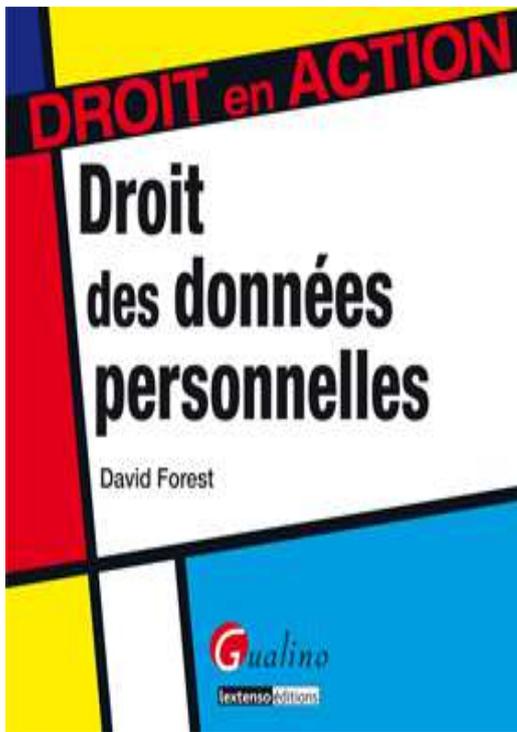
Le maire ouvre la séance à 10 heures et Patrick, intervient au préalable sur le fonctionnement du CHS. Il regrette que les agents ne prennent connaissance des procès verbaux que très tardivement. Il rappelle que 2 élus titulaires ont demandé un ajout à l'ordre du jour sur la question des EPI (équipement de protection individuel) ATSEM, les travailleurs isolés, le nouveau CTI et la déclaration sur la gare de triages. Le Maire accepte l'ajout et souhaite parler immédiatement des EPI. Suite à l'explication de Régine, le maire accepte, pour la mission de restauration des atsem, l'achat d'une blouse supplémentaire et précise que le renouvellement de la paire de chaussures supplémentaire est basée sur le système de l'échange. Sur l'obligation de porter des charlottes pour les atsem lors du repas, alors que les animateurs ne les portent pas. La réponse du maire : les animateurs n'ont pas de contact avec la nourriture donc n'ont pas à porter des charlottes. Les EPI traditionnels (Chaussures) pour les atsem et agents d'entretien restent attribués annuellement.

Présentation du rapport médecin de prévention :

Le médecin développe l'analyse de son rapport et conclut par une baisse positive de cas médicaux. Le Maire constate que seul 700 agents ont été consultés. Henri intervient en précisant que le nouveau décret fait que les agents n'auront qu'une visite tous les deux ans. Ainsi l'analyse ne peut se faire qu'avec un historique et des données de deux ans. Le Maire accepte cette proposition pour le futur. Sur le tableau des maladies indemnifiables, nous insistons sur les lettres revendicatives de la CGT et de la CFDT. En effet, le médecin n'a que l'agent comme source de données, nous pensons que des fiches de postes bien plus précises pourraient l'aider. Mais sur l'exposition journalière, seule la fiche de paie verrait apparaître les primes spécifiques en cas de situation d'exposition au danger, de saleté, à des solvants etc... D'un côté on répondrait à un plus sur le pouvoir d'achat lié au métier de l'agent mais aussi cette donnée préciserait l'exposition à un danger pouvant induire une maladie professionnelle.

Nous demandons au Maire une réponse à la CGT et à la CFDT sur l'application de ces primes journalières. Nous restons de plus étonnés du surcoût de la démolition du service des fêtes pour cause d'amiante, sachant que l'employeur avançait qu'il n'y avait plus d'exposition à cette matière dangereuse. Qu'elle est le nombre de personnel susceptibles de présenter des pathologies ? Le Maire ne tient pas à nous répondre.





Analyse des accidents du travail 2011 : La CGT remercie l'administration du travail effectué et continue à proposer les élus CGT CHS dans l'établissement des enquêtes comme le stipule l'article 41 du décret 85-603 du 10 juin 1985 et du règlement intérieur du CHSCT. La CGT demande la publication du dernier règlement CHSCT. Nous nous étonnons de la non présentation du document, par l'élu. En effet, c'est l'assistant de prévention (ancien ACMO) qui commence l'exposé. Le Maire souhaite pouvoir avoir une comparaison, la CGT l'approuve. La CGT insiste sur le fait que le nom et le prénom de l'agent accidenté n'aident en rien le CHSCT. Le Maire demande que pour les élus du personnel cela ne figure plus. Mais lui trouve cela très intéressant. Nous espérons que lors de la notation le Maire n'utilisera pas cette donnée. Nous interpellons la CNIL si un agent nous sollicite.. Nous avons déjà écrit au Maire concernant la demande de copie de la feuille d'imposition qui relate des données qui ne doivent pas servir l'employeur. (montant d'adhésion à un syndicat, données privées) (Le délai est d'un mois pour la réponse du Maire et le dépôt de plainte à la CNIL). Nous pensons que l'attestation d'impôt se doit d'être montrée à un agent habilité s'il y a un doute et non directement donnée. (Vous devez toujours avoir accès rectificatif à vos données)

« *Do.. Do...Donner, Donnez, Données moi... »*

Protection des travailleurs isolés: Le Maire refuse de mettre à l'ordre du jour cette question, malgré ses obligations. Il est indiqué qu'une étude doit être mise en place pour le document unique, la CGT demande l'analyse d'un expert.

Gare de triage : La CGT demande le plan particulier d'intervention PPI, elle rappelle que seule la CGT Drancy avait participé au rassemblement national SNCF de Drancy / Le Bourget contre la casse du fret et ses résultantes un accroissement de produits dangereux à Drancy. Le Maire nous informe qu'il n'y aura rien de spécifique sur le personnel ? Ils vont essayer de rencontrer les cheminots. et « se battre » pour déplacer la zone en campagne.



« *On vous a reconnu en jaune Jean Christophe pour la photo d'inauguration du CTI de Drancy ! »*

Analyse et position CGT:
Nos collègues CFTC ou nos travailleurs chrétiens sont restés impassibles, muets, voir absents. Pourtant les cloches de Pâques arrivent. Nous notons que M TEPAZ ne s'est pas exprimé, le Maire surveillant ses moindres gestes « déplacés ». Celui-ci répondant " Je suis d'origine Latine" j'ai besoin d'une expression avec les mains. Nous pensons qu'il utilise certaine méthode indoue pour remplacer la DRH « Chasseur de têtes !



« L'agent du mois à Drancy » note du Maire 19,5.

12 h 30 Fin du CHS

REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 Euros de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et aux copinages. Nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 Euros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace selon le principe d'égalité qui prévaut en France.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente si tant est qu'elle existe à Drancy. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité.

ATTENTION :

AU 13 MARS 2012, VOS CONTRATS DOIVENT ETRE PASSER EN CDI.
(CONTACTER la CGT avant vos fins de contrat)

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 Euros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.**

• **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 48 Millions d'euros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 500 000 Euros par an et nous sommes à 470 000 Euros. Alors que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention** payés à l'euro près.

La municipalité doit s'engager sur nos dossiers, que ce soit le pouvoir d'achat ou le respect de la loi et du statut. **Elle ne peut pas nous dire un simple " Merci" comme pour les 🌻🌻🌻 des jardiniers, les @@@, la cantine, etc...**

Les efforts, nous les supportons, que ce soit lors d'événements climatiques (tempêtes, canicules, grands froids, ...), dans le remplacement des agents absents, dans le manque de personnel, dans le blocage des primes ou des carrières.

QUELLE QUESTION SOUHAITEZ-VOUS VOIR ABORDER AU PROCHAIN CHS ?

.....
.....
.....
.....
.....

Profession :.....Service :.....

A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à :

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy, Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 – E-mail : cgt.drancy@gmail.com

– Site Internet : cgtdrancy.hautetfort.com

De nombreuses vidéos sur le syndicat sont en ligne, n'hésitez pas à abuser des moteurs de recherche avec les mots : CGT, DRANCY, Syndicat



UNION LOCALE de DRANCY

07 78 54 51 49
CGT